

Commune de

ETOGES

Révision allégée du
Plan **L**ocal d'**U**rbanisme

**Procès-verbal de la
réunion d'examen conjoint**

Vu pour être annexé à l'arrêté
en date du

décidant de la mise à enquête
publique de la révision allégée
du **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme de
la commune de Etoges

Cachet et Signature du
Maire :



GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ETOGES

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT DU 5 SEPTEMBRE 2018

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Uriel, maire d'Etoges.

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES	
COMMUNE D'ETOGES	BUREAU D'ÉTUDES GEOGRAM
M. Uriel : maire	Mme Devorsine
Personnes Publiques Associées	
M. Laroche : Voirie départementale	Absents excusés
M. Fedaoui : DDT	Mission Unesco : avis écrit
Mme Millon : Chambre d'Agriculture 51	
M. Guillemont : CCPC	
M. Lombart : maire de Beaunay et CCPC	
M. Maréchal : SCOTER	
M. Lecompte : adjoint Montmort-Lucy	
M. Bobin : adjoint Congy	
M. Montoya : DDT	

1 / Présentation de l'objet ayant motivé la révision allégée :

- Mme Devorsine présente les motivations de cette révision allégée.
 - Il s'agissait de lever l'inconstructibilité de la bande des 75 m le long de la RD 933, classée à grande circulation pour permettre l'implantation dans la zone UI d'un garage qui ne pouvait avoir un recul par rapport à la RD, que d'une vingtaine de mètres.
 - Il a fallu réaliser une étude Entrée de Ville pour proposer un aménagement paysager qui soit de qualité mais sans pénaliser le porteur de projet en laissant de la visibilité sur le site.
 - Le règlement a été revu à la marge, là aussi pour revoir la règle du recul par rapport à l'emprise publique.

2/ Remarques des Personnes Publiques Associées :

- ⇒ **M. Fédaoui de la DDT de la Marne** : avis favorable, le dossier est complet, pendant l'instruction, s'assurer qu'il n'y a pas de servitude sur le pylône.

- ⇒ **Madame Millon de la Chambre d'Agriculture de la Marne** : avis favorable, mais il faudra être vigilant lors de l'aménagement du chemin rural (chemin communal) pour éviter les conflits d'usage entre agriculteurs et entreprises.

- ⇒ **Monsieur Maréchal du SCOTER** : avis favorable car grâce à ce projet, Etoges conforte son rôle défini par le SCOT, de pôle d'irrigation.

- ⇒ **M. Lombart, maire de Beaunay et Vice-président de la CCPC en charge de l'assainissement** : avis favorable mais avec une attention particulière sur le rejet après assainissement dans le fossé le long de la route. Le site restera en assainissement autonome.

- ⇒ **Monsieur Laroche de la Voirie départementale** : avis favorable ; la DVD a donné son autorisation d'accès à la voirie lors du dépôt du premier permis. Il signale que ses services ont demandé plusieurs fois aux services préfectoraux, le déclassement de la RD 933 des routes à grande circulation

- ⇒ **Monsieur Guillemont de la CCPC** : avis favorable, en disant que l'électricité sera à la charge de la commune et du pétitionnaire. Monsieur le maire précise que le réseau électrique dessert déjà la zone.

- ⇒ **Tous les élus présents** : avis favorable.

Suite de la procédure :

Dès réception de l'avis de la MRAe, l'enquête publique pourra avoir lieu, elle durera 15 jours. Après réception du rapport du Commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver cette révision. Le Permis de construire qui est instruit en temps masqué devrait lui aussi arriver au terme de son instruction.